



**Association des Parents d'Élèves
du Lycée Français
de Tamatave**

B.P. 508

TAMATAVE

Tél : 032 07 668 41 – 033 15 350 02

Fax : 20.53.311.34

**PROCÈS-VERBAL de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
du 15 JUIN 2024**

Ordre du jour :

- Présentation des comptes financiers 2022 et 2023 (pour vote)
- Présentation des travaux réalisés
- Perspectives
- Questions diverses

Accueil

Mme la Présidente de l'APE ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à l'Assemblée.
Sont présents :

Les membres du Comité et invités :

Mme FARAJALLAH Geneviève, Conseillère des Français à l'étranger

Mr MERCIER Bruno, Proviseur du lycée

Mr BOGEAT Patrick, Directeur de la Section Primaire

Mr RATIARISON Hervé, gestionnaire comptable

Bureau de l'APE :

Mme RAZAFIMAHARAVO Myrrha, Présidente

Mme RALAY RAHARISON Diane, Vice-présidente

Mme FAHAROUDINE MBOTIZARA, Trésorière

Mme AVIZARA Prisca, Trésorière adjointe

Mme RAJAOFERA Hiajamalala, Secrétaire

Les parents (81 signatures sur la feuille d'émargement)

Mme la Présidente rappelle qu'il est prévu dans nos statuts deux assemblées générales obligatoires dans l'année, une à la rentrée et une en fin d'année afin de se mettre d'accord sur certaines choses.

La présence de chacun est remerciée. L'ordre du jour est annoncé dont une question diverse concernant le total des heures.

Mr le Proviseur prend la parole et remercie l'ensemble des collaborateurs (la communauté éducative, Mme la Présidence et son équipe, et les parents).

Les intempéries obligeant à plusieurs reprises à fermer le lycée, n'auront pas empêchés les progressions pédagogiques nécessaires à l'accompagnement des élèves.

La collaboration entre tous est nécessaire pour aller plus haut avec cette force qu'est l'homologation, garante de la réussite de tous.

Les événements fédérateurs réalisés au cours de l'année sont rappelés : la semaine des lycées du monde, l'atelier théâtre, le mai des langues, la chorale et son orchestre, le hip hop, la grande lessive, l'atelier, la délégation sportive à l'île Maurice (les enfants du lycée sont revenus avec des médailles de bronze)...

Il restera la proclamation des résultats des examens.

Mr le Proviseur termine son discours en remerciant tous ceux qui lui auront permis de s'installer durant cette première année, et souhaite une bonne fin d'année scolaire, de bonnes vacances à tous et une bonne assemblée générale.

Présentation des comptes financiers 2022 et 2023

Mr le Commissaire aux comptes du cabinet Mazars prend la parole. Ils sont intervenus le 6 mai 2024 jusqu'à ce jour. L'objectif de l'audit conformément à la norme ISA 700 consiste en la révision légale des comptes du lycée français de Tamatave pour les comptes arrêtés au 31 décembre 2022 en vue d'exprimer une opinion motivée sur l'image fidèle (ou sur la présentation sincère dans tous les aspects significatifs) de la situation financière de l'entité et du résultat de ses opérations ainsi que des mouvements de trésorerie, pour l'exercice clos à cette date, conformément à un référentiel comptable identifié.

Ce travail a été effectué selon l'IFAP, normes professionnelles internationales.

▪ Concernant 2022 :

En 2022, le résultat est positif.

Selon l'expert-comptable, à l'exception des problèmes décrits dans la section « fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers tels qu'ils sont joints dans ce rapport et présentant un résultat net bénéficiaire de **456 273 228,69 Ariary** donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice au **31 décembre 2022** ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Lycée français de Tamatave, pour l'exercice clos à cette date, conformément au Plan comptable Général 2005 (PCG 2005).

Mr le DAF précise que pour cette année 2022 :

- les produits ont été de 10 143 774 671,05 Ar
- les charges ont été de 9 687 501 442,36 Ar

pour en arriver à ce résultat positif de 456 273 228,69 Ar.

Ont été constatés que :

- des frais de scolarité des années scolaires précédents d'un montant global de 245 313 091,73 Ariary demeurent non recouverts et persistent dans les comptes de l'Association au 31 décembre 2022. Aucune provision n'a été constatée sur ces créances à la fin de l'exercice 2022.
- L'objet et la destination des provisions pour risques et charges figurant au passif du bilan demeurent non justifiés. Le solde est de 202 002 368 Ariary à la fin 2022.

- Le solde du compte « État bourses » présentant un solde de 1 951 832 982,68 Ariary n'a pas fait l'objet d'état de rapprochement avec l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (A.E.F.E).
- Les immobilisations n'ont pas fait l'objet de travaux d'inventaire physique en fin d'exercice.

Mr DAF précise qu'avait été voté l'apurement des créances en non-valeur (ANV) d'un montant de 183 000 000 Ar le 14 octobre 2023. L'exercice 2022 était clos. Et donc ils vont encore apparaître dans celui de 2023 ainsi que les provisions pour risques.

Les 1 951 832 982,68Ar de bourses n'ont pas encore été versé fin 2022. L'AEFE ne les versera que l'année d'après.

Il rajoute que nous essayons d'être aux normes dans la présentation des comptes financiers 2022 et 2023. Qu'à son arrivée celui de 2020 n'était même pas encore présenté.

Mr l'expert-comptable reprend la parole.

Des observations sont faites :

- la rubrique 21 qui rappelle les méthodes de présentation et règles d'évaluation de certaines opérations. Notamment :
- Les immobilisations avec des taux d'amortissement de 5% pour le matériel de transport
- Les transactions libellées en devises qui sont enregistrées au taux de chancellerie à la date de transaction. Les soldes des comptes libellés en devises à la fin décembre sont également réévalués au dernier cours de chancellerie à la date de clôture
- La note 7^e qui fait apparaître le solde non encore dénoué du compte « Subvention Etat investissement » pour 46 392 647,15 Ariary
- La note 10a qui inclut les loyers de terrain dont une fraction ne se rattache pas à l'exercice sous revue *[une remarque de Mme la Conseillère des français à l'étranger : il ne faut pas tout comptabiliser tout d'un coup]*
- La note 8 et la note 13 qui fait état à la fois en produit les frais de scolarité des élèves boursiers et les subventions reçues de l'Etat Français couvrant les frais de scolarité des élèves boursiers pour un montant de 2 245 233 539,51 Ariary. L'Association comptabilise en charge de l'exercice un montant équivalent aux subventions reçues de l'Etat Français pour annuler l'effet de cette double constatation de produit.

Mr le DAF précise que concernant les immobilisations, un travail de fonds reste à faire. Les amortissements sont en cours alors que certaines immobilisations (comme certaines de 2008) sont déjà amortis depuis longtemps.

Mr le DAF rappelle qu'une subvention est fléchée. On ne peut l'utiliser qu'en fonction de sa destination (si c'est pour l'informatique, on ne peut pas s'en servir pour refaire la route...)

Mr le Proviseur précise que l'on ne peut prétendre à participer à la campagne de subvention N+1 que lorsque l'on a justifié de l'utilisation de cette subvention.

Mr le DAF précise qu'un reste de subvention « sécurité » est bien là. Elle n'a jamais été détournée.

Elle n'a pas été utilisée jusqu'au bout. Cela fait deux ans qu'il demande à pouvoir l'utiliser à autre chose, mais l'AEFE ne donne pas de réponse pour le moment.

Ce reste ne pourra être utilisé que pour la sécurité dans tous les cas.

▪ Concernant 2023 :

Selon l'expert-comptable concernant 2023 :

- les produits sont de 10 954 244 691 Ar
 - les charges sont de 10 627 647 864,97 Ar
- pour en arriver à un résultat de 326 596 826,06 Ar

A l'exception des problèmes décrits dans la section « fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers tels qu'ils sont joints dans ce rapport et présentant un résultat net bénéficiaire de **326 596 826,06 Ariary** donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice au **31 décembre 2023** ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Lycée français de Tamatave, pour l'exercice clos à cette date, conformément au Plan comptable Général 2005 (PCG 2005).

Ont été constatés que :

- des frais de scolarité des années scolaires précédentes d'un montant global de 139 823 238,86 Ariary demeurent non recouverts et persistent dans les comptes de l'Association au 31 décembre 2023. Aucune provision n'a été constatée sur ces créances à la fin de l'exercice 2023.
- L'objet et la destination des provisions pour risques et charges figurant au passif du bilan demeurent non justifiés. Le solde est de 202 002 368 Ariary à fin 2023.
- Le solde du compte « Etat bourses » présentant un solde de 794 610 264,35 Ariary n'a pas fait l'objet d'état de rapprochement avec l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (A.E.F.E).
- La non-réalisation des travaux d'inventaire physique des immobilisations en fin d'exercice.

Des observations sont faites :

- La rubrique 21 qui rappelle les méthodes de présentation et règles d'évaluation de certaines opérations notamment :
- Les immobilisations avec des taux d'amortissement de 5% pour le matériel de transport
- Les transactions libellées en devises qui sont enregistrées au taux de chancellerie à la date de transaction. Les soldes des comptes libellés en devises à la fin décembre sont également réévalués au dernier cours de chancellerie à la date de clôture
- La note 7^e qui fait apparaître le solde non encore dénoué du compte « Subvention Etat investissement » pour 75 462 414,59 Ariary
- La note 10a qui inclut les loyers de terrain dont une fraction ne se rattache pas à l'exercice sous revue.
- La note 8 et la note 13 qui fait état à la fois en produit les frais de scolarité des élèves boursiers et les subventions reçues de l'Etat Français couvrant les frais de scolarité des élèves boursiers pour un montant de 2 197 189 200,71 Ariary. L'Association comptabilise en charge de l'exercice un montant équivalent aux subventions reçues de l'Etat Français pour annuler l'effet de cette double constatation de produit.

Mr la Conseillère des français à l'étranger propose une présentation locale de la comptabilité à prévoir pour les prochaines fois.

Nous sommes une association de droit malgache.

Cependant on ne pourra pas se passer d'une comptabilité de droit public français.

Un parent intervient et remercie pour l'initiative de cette réunion.

Une question : en somme combien on a gagné, combien on a dépensé, et quelle somme reste-t-il ?

Mr le Proviseur rassure sur la gestion saine du lycée. Le solde est positif. Le fonds de roulement est à 69 jours, ce qui est bien. Il faut rester attentif pour faire face aux imprévus.

Un autre parent intervient : par rapport au recouvrement où en est-on ?

Mr le Proviseur rappelle qu'une politique ferme est appliquée qui peut aboutir à des exclusions (temporaires, définitives).

L'établissement reste privé avec une association de parents de droit privé malgache.

Un autre parent demande à avoir une vision plus globale de ce qui est souhaité.

Mr le DAF répond que l'on peut prendre dans le fonds de roulement pour financer les projets (le résultat positif). Les écolages ne sont pas faits pour les investissements.

Mr le Proviseur dit qu'il faut raisonner en nombre de jour de fonctionnement, le fonds de roulement est à 69 jours. A 30 jours on est en dans le rouge.

Si on en a trop, l'AEFE alerte.

Le proviseur parle éventuellement d'un recours à l'emprunt en cas d'un projet immobilier à 5 ans, à 10 ans...

Mr l'expert-comptable apporte la précision demandée par un parent : le solde de trésorerie fin décembre 2023 est de 854 450 294.60 Ariary.

L'idée des produits bancaiers est suggérée par un parent.

La suggestion est reprise par Mme la Présidente qui interpelle les parents pour avoir une vision globale, penser à des placements, faire fructifier le fond de roulement.

Mr le DAF n'y a jamais pensé, car à son arrivée le FDR était fictif.

Les parents peuvent payer en euros. Les frais de virements sont importants à hauteur de 86 millions d'ariary pour payer l'AEFE, la remarque en est faite.

Il y a eu par le passé des soucis avec la BMOI ...

L'idée d'avoir deux banques est soulevée, pour ne pas tout concentrer dans une même banque.

Un parent demande à ce que les chiffres soient présentés sous forme de ratios. Le DAF présentera l'évolution du fonds de roulement. Un bilan financier sera présenté lors de la prochaine AG.

Les parents souhaitent connaître les perspectives du lycée. Avant la possibilité n'était que de rester à l'équilibre. Comme cela va un peu mieux, il appartient à l'APE de proposer des projets. Un parent, ancien membre de l'APE rappelle cette mission de l'APE qui devrait proposer les projets à entreprendre en fonction de ce qui est possible.

Les plus grandes dépenses de l'école sont les salaires (4,153 milliard : dont les 34% de participation au paiement des salaires des résidents) puis la location du terrain, la reproduction, les fournitures...

Mme la présidente rappelle que ce sont les parents qui gèrent. Les membres de l'APE (association légalement constituée) sont bénévoles, élus par tiers tous les trois ans.

Cinq membres de l'APE sont ce jour, présentes, et représentent les parents. Ces membres sont en charge de la gestion du budget de l'ensemble des parents.

Un appel leur est fait encore une fois pour les consulter. Les parents sont encouragés à venir donner des idées, des conseils. Les parents ont choisi les membres du bureau pour voter le budget.

L'année a commencé à 1005 élèves pour finir à 998.

Mme la Conseillère des français à l'étranger remarque que peu de familles sont présentes à l'AG. Il faudrait que les familles s'impliquent davantage. Seules 80 familles sont présentes ce jour. Un appel à aider l'équipe dirigeante est fait.

Mme la Présidente refait un appel à l'aide et non à mettre des bâtons dans les roues. Le résultat est positif ce qui a permis d'investir en 2023. Comme la réfection de la route, il faut se projeter.

Un parent dit que pour la prochaine fois, il faudrait que l'on sache combien on a pour pouvoir investir (un chiffre, une idée...)

Mr le Provisur dit que c'est l'objectif de la préparation du budget 2025.

Toutes les justifications ont été présentées.

L'audit a démarré le 6 mai pour être présenté ce jour.

Il est procédé aux votes :

- Vote pour l'approbation du compte financier 2022 : approbation à l'unanimité - POUR
- Vote pour l'approbation du compte financier 2023 : approbation à l'unanimité - POUR

Mr la Provisur remercie Mr l'expert-comptable du cabinet Mazars.

Présentation des travaux 2023-2024

Travaux effectués	Entreprise prestataire ou fournisseur	Coût des travaux
Nivellement de la route	Sponsoring par un parent d'élève	600 000 Ar de gasoil.
Remplacement du plafond extérieur devant le CDI et la salle d'étude	ECI	5 200 379 Ar
Travaux de carrelage du CDI de la salle informatique et de la salle 15	ECI	6 210 428 Ar
Achat de 35 extincteurs chez Madecasse	Madecasse	9 058 064, 80 Ar
Remplacement des tiges filetées rouillées supportant la structure des faux plafonds des bâtiments de l'école primaire. Salles 8-9-10-11-12-13-14	ECI	Une salle revenait à 1 103 580 Ar
Remplacement des planches de rive, côté rue Bâtiment 50	Ramiandrisoa	2 381 500 Ar
Remplacement de planches de rive et deux feuilles de tôle Bâtiment 40	Ramiandrisoa	Prix inclus dans celui du bâtiment 50 par l'entreprise Ramiandrisoa
Remplacement des planches de rive, tôles et réparation pannes métalliques, bâtiment collègue	Ramiandrisoa	3 713 500 Ar
Travaux effectués	Entreprise prestataire ou fournisseur	Coût des travaux
Remplacement des Pannes C de l'abri, au portail principal	Ramiandrisoa	3 958 148 Ar

Remplacement de la grille de protection devant la BCD	Ramiandrisoa	4 969 980 Ar
Réparation et réglage de la hauteur du toboggan	Ramiandrisoa	972 000 Ar
Remplacement des poteaux en bois pourries, par des poteaux en béton et réparation des supports de gouttières, des toilettes de maternelles	Ramiandrisoa	1 498 908 Ar
Réparation de la barrière de protection Accès handicapé devant l'infirmerie	Ramiandrisoa	888 222 Ar
Réparation plafond et toiture Chambre à l'internat (qui menaçait de s'effondrer)	Ramiandrisoa	1 325 000 Ar
Rénovation du portail de l'école primaire	ECI	897 940 Ar
Abri école primaire et casquette sous le portail	Ramiandrisoa	15 802 440 Ar 11 487 336 Ar
Réfection de la salle de motricité devenue salle polyvalente	Travaux effectués par les agents du lycée, dirigé par Mr Marius (scène, revêtement sol, rideaux de théâtre, éclairage)	5 728 549,93 Ar

Mr le Proviseur rappelle l'importance de mettre en valeur les compétences internes (le lycée a un menuisier).

Un parent remarque que c'est la première fois que les projets proposés ont été réalisés et que les résultats sont constatés. Ce parent remercie l'équipe de l'APE et l'équipe dirigeante.

Mr le DAF prend la parole, en 2023 il y a eu : 475 élèves au 1^{er} degré et 527 élèves au second degré. Soit un total de 1002 élèves.

Point sur les écolages 2023-2024 :

Recettes attendues : 9 465 895 897 Ar

Recettes perçues au 15 juin 2024 : 9 125 471 241,30 Ar

Point sur les créances 2023-2024 :

Créance au troisième trimestre : 340 424 655,70 Ar (montant des frais de scolarité non à jour)

Maternelle : 10 élèves

Elémentaire : 55 élèves

Collège : 59 élèves

Lycée : 52 élèves

Mr le Proviseur indique que cela a conduit à des exclusions, sauf en période d'examen. Les enfants peuvent passer les examens.

Admission en Non Valeur (A.N.V)

Créances non recouvrables :

Année 2018-2019 : 56 738 181 Ar

Année 2019-2020 : 27 648 694 Ar
Année 2020-2021 : 38 756 324 Ar
Année 2021-2022 : 16 680 039 Ar (en espérant tendre à 0)
Soit un total de 139 823 238 Ar (29 1994,53 euros)

Mr le DAF demande de voter pour l'apurement de cette somme afin qu'elle n'apparaisse plus dans le budget 2024. Mais si jamais un parent vient réinscrire un élève alors qu'il devait de l'argent, il devra payer les arriérés afin que l'enfant soit accepté.
L'APE est consulté systématiquement pour toute réinscription.

Il est procédé au :

- Vote pour l'apurement de cette somme : approbation à l'unanimité - POUR

Part AEFE 2023-2024 :

Nombre de boursiers : 243

Montant des bourses : 2 684 477 185 Ar

PPRD (participation à la rémunération des résidents et des détachés).-

Part AEFE : 7 702 005 906,38 Ar (1 619 731,84 euros)

Part AEFE : 10 386 483 091,38 Ar (2 184 277,39 euros)

Mr le Proviseur insiste sur l'importance de cette participation de l'état français qui permet l'homologation du lycée qui devrait pouvoir continuer.

Mr le DAF indique qu'il a fallu voter une DBM dont le principe est rappelé.

La DBM – le principe

Une fois que le budget est devenu exécutoire, le budget peut encore être modifié. Certaines modifications sont soumises à la délibération du CG la majorité des décisions budgétaires Modificatives ou DBM pour vote), d'autres non, appelées communément DBM pour information

Mr le Proviseur indique qu'il y a des campagnes de demande de subventions selon trois axes (sécurité, développement et immobilier).

Le lycée a obtenu deux subventions. De nouvelles demandes ne pourront être faites que si celles obtenues sont déjà utilisés.

Le lycée est déjà parti sur l'acquisition de :

30 postes informatiques, un appel d'offre a été fait à ce sujet et un diagnostic est fait pour connaître les besoins du lycée.

Pour information, les DBM dite de type 2 ont été nécessaires suite à l'obtention de :

- la subvention concernant l'axe sécurité : 14 400 euros soit 68 473 609,13 Ar (100% de notre demande)
- la subvention concernant l'axe développement : 24 000 euros soit 114 122 681,88 Ar (50% de notre demande)

Pour information la DBM votée dite de type 3 a consisté en un prélèvement sur le fonds de roulement concernant l'axe développement : 24 000 euros soit 114 122 681,88 Ar

Le comité de gestion a validé la DBM pour un montant de 54 622 681 Ar car avait déjà été budgétisé 59 499 700,88 Ar dans budget prévisionnel 2024.

Un parent demande s'il est prévu des postes d'ordinateurs pour les enseignants.

Mr le Proviseur précise que non. Toutefois, la répartition est prévue comme suit :

- une salle de 24 postes
- la partie administrative avec des postes plus puissants (pour supporter le logiciel SAGE)
- une classe mobile pour le primaire avec des tablettes

Sinon dans la salle des professeurs il y a cinq postes qui sont accessibles.

La formation continue est financée par les parents, déplacement compris, c'est 1% de la masse salariale versée à l'Institut Régional de Formation (IRF) ; une précision apportée suite à la demande d'un parent.

Enfin concernant la cantine, elle existe depuis trois ans.

Il y a 140 demi-pensionnaires en moyenne par jour dont 106 boursiers.

Si un élève boursier décide de ne plus manger à la cantine, la bourse dédiée à la cantine est reversée directement au consulat de France à Tananarive mais pas à la famille, de même pour un élève boursier qui décide de ne plus être à l'internat.

Le prix d'un repas est de 2 100 000 Ar/175 jours soit 12 000 Ar.

Le prix prestataire est de 10 000 Ar par repas.

La différence des 2000 Ar vont aux surveillants, ATSEM, la réfection du préau. La facture du prestataire ne concerne que les repas consommés.

Voici la projection des effectifs pour la prochaine rentrée qui est à la baisse.

Le budget 2024 était sur 1047 élèves, mais il y a aura moins d'élèves. Une DBM sera nécessaire à la rentrée à prévoir en conseil de gestion.

Effectifs de l'année scolaire 2024-2025

Nombre d'élèves 1^{er} degré : 432

Nombre d'élèves second degré : 542

Soit un total de 972 élèves.

Un parent interpelle concernant le manque d'activité durant la pause déjeuner.

Mr le Proviseur précise qu'elle va diminuer en passant à deux heures de 12h à 14h.

Prévoir un animateur suppose des ressources supplémentaires.

Une solution proposée : augmenter le montant du repas de 2000 Ar ?

La BCD pourrait être ouverte mais il faut un surveillant, une réflexion à mener.

Perspectives

Mme la Présidente rappelle qu'il avait été proposé la rénovation du parc informatique. La solution est donc déjà en partie apportée grâce aux subventions.

Il reste cependant :

- la remise aux normes du laboratoire de sciences
- la révision de la grille salariale (difficulté à recruter, valoriser le personnel enseignant recrutés locaux, une hausse de 15% des salaires au 1^{er} septembre 2024)

Mr le Proviseur rappelle l'enjeu de conserver les enseignants.

Le travail sera fait petit à petit sur les autres grilles

- la réfection de la route (un appel est fait aux parents pour des idées pour monter le projet ensemble).

Pour un projet de réfection, un parent annonce un montant de 100 000 euros pour refaire cette route. Mais sans les canalisations, cela ne tiendra pas.

Proposition de l'APE : prévoir de poser des pavés aux entrées pour que les enfants puissent descendre au sec.

Un appel au civisme de chacun est fait aussi pour ne se pas garer n'importe comment.

Il faut revoir le sens de circulation pour éviter ces pavés. Il va falloir revoir le stationnement.

Mme la secrétaire rappelle que fut une époque où les parents eux-mêmes sensibilisaient les autres parents pour respecter le sens de circulation.

Une sensibilisation par affichage et l'utilisation de tous les moyens possibles pour informer les parents sera faite.

- Il y aura des postes à pourvoir à la rentrée. Les élections auront lieu à l'AG de la rentrée.
- L'idée d'ouvrir d'autres comptes et faire des placements pour faire des économies
- L'augmentation des écolages sera l'objet d'une réelle réflexion afin de maintenir une homologation.

Questions diverses

Mr le Proviseur invite à la réflexion concernant l'augmentation des écolages pour garantir un minimum d'investissement correct en matériel pour le bon fonctionnement du lycée. Le matériel pédagogique doit répondre aux normes.

Mr le Proviseur fait un appel aux compétences au sein de ce bureau de l'APE.

Une question diverse est posée par un parent concernant le nombre d'heures que doivent faire les enfants pour être conformes aux exigences de l'AEFE.

Mr le Proviseur y répond en disant qu'un calendrier est fixé par l'AEFE pour couvrir le programme de l'éducation nationale. Le respect du droit de travail est appliqué (droit de grève, événements familiaux, formation continue, jours fériés non rattrapés...)

L'établissement n'a pas fait de vivier de remplaçants au collège et au lycée et encore moins dans toutes les disciplines. Au primaire cela est possible, il y a un vivier de remplaçants.

Au collège sur les 14 137 heures à effectuer, 12 600 heures ont été réalisées, à répartir sur 12 classes, sur 36 semaines, soit 3.5 h de cours de manqués par semaine.

Au lycée sur les 12 708 heures à effectuer, 11 200 heures ont été réalisées.

Il faut libérer l'école pour les examens et les corrections. Le texte permet de libérer 4 demi-journées pour cela. Les jours fériés ne peuvent pas être remplacés sans oublier les intempéries. Ce sont les autorités locales (le SCAC) qui décident des fermetures.

Cependant le proviseur rassure : le volume horaire de cours est complet (il y a d'autres matières : le malagasy...)

Un parent dit que durant les formations des enseignants, cela peut être organisé autrement. Que durant la semaine d'examen sans classe, des sorties pédagogique peuvent être organisées ou d'autres solutions pourraient être proposées.

Mr le Proviseur dit qu'il faut des conditions de calme, 5 salles / 2 enseignants par salle d'examen plus un enseignant mobile. Il y a plus de jours d'examen.

Mr le Proviseur entamera une réflexion pour trouver des solutions.

Au primaire il y a 20 classes, 27 enseignants, 2 remplaçants. La situation est meilleure.

La problématique de la mise place d'un enseignement à distance reste confrontée à l'accès à Internet pour les familles. Les heures globalement sont perdues.

L'AEFE pose un cadre de 900h par an pour le primaire (programme français et le malagasy). Si du rattrapage est prévu, ce serait en dehors de ces heures, et donc des heures supplémentaires à la charge des familles.

Un parent propose que soit prévu des heures supplémentaires par exemple dans le prochain budget.

Durant le Covid, Mr le Directeur évoque la différenciation pédagogique pour rattraper les lacunes (en lecture par exemple). Le manque d'heure est compensé par exemple par une réorganisation.

Un parent demande à ce que les enfants soient réellement pris en charge par des activités pédagogiques. Mr la Proviseur rappelle que les cours vont jusqu'au 5 juillet 2024. Cependant un appel à la coéducation est fait. Les enfants arrêtent effectivement de venir en cours.

Un parent interroge concernant les augmentations d'écolages. Cette année ce sera 5%.

Mme la Présidente dit que l'augmentation des écolages dépendra des perspectives également.

Un parent demande une autre source de financement. Mme la Présidente rappelle que nous sommes une association, et non une société.

Pour l'île Maurice, cela a été un appel aux dons et 20 millions d'ariary de reçus.

Mr le Proviseur dit que suite à un appel aux sponsors en début d'année, il y a déjà eu une réponse d'un prestataire local et d'un autre de France.

Un parent rappelle l'idée d'une kermesse pour faire rentrer de l'argent. C'est l'occasion de renforcer la cohésion.

L'idée est retenue. Mr le Proviseur demande simplement une anticipation.

Mme la Présidente annonce le recours aux produits financiers, et voir pour avoir des intérêts pour gagner de l'argent.

La parole est donné à Mme la trésorière adjointe, à Mme la secrétaire qui remercient les parents de les avoir élues.

Mr le Proviseur remercie Mme la Présidente, Mme la Vice-Présidente pour leurs présences.

Mme la Vice-Présidente prend la parole et rappelle que le besoin de compétences au sein du bureau.

Ce bureau de 9 membres suppose que lorsqu'on y entre, il faut être disponible.

A chaque conseil de gestion, il faut un quorum de cinq membres et que lorsqu'il y a des absences c'est vraiment compliqué. Les absences, les indisponibilités empêchent le bon fonctionnement de l'école.

Mme la Présidente remercie une dernière fois les parents et une bonne fête des pères est souhaitée.

12h10 : fin de séance

La Secrétaire de séance
RALAY RAHARISON Diane

La Présidente de l'APE
RAZAFIMAHARAVO Myrrha